

# DEMANDE POUR UN MINEUR

PASSEPORT BIOMETRIQUE – Validité 5 ans

CARTE IDENTITE – Validité 10 ans



Uniquement sur Rendez-vous  
Sur [www.la-haye.fr](http://www.la-haye.fr) ou 02.33.76.50.30

RDV Le .....  
à .....h.....

## Pièces obligatoires à fournir **EN ORIGINAL**

**En cas de dossier incomplet  
un nouveau rendez-vous devra être fixé.**

- RECAPITULATIF ou NUMERO de la pré-demande en ligne** sur le site <https://ants.gouv.fr>  
(Connexion via France connect possible avec compte améli ou impots.gouv)  
(Les Espaces France Services peuvent vous accompagner dans cette démarche en cas de difficulté)
- Carte d'identité OU Passeport **original·e** du détenteur de l'autorité parentale
- Justificatif de domicile **original de moins d'1 an** au nom du parent demande (Avis imposition sur le revenu, Factures de Consommation EDF, Téléphone, Eau ou Assurance habitation...)
- 1 Photo d'identité de **moins de 6 mois** au jour du dépôt du dossier conforme aux normes ISO/IEC 19794-5 à savoir fond uniforme, pas d'ombre, front et oreilles bien dégagés, bouche fermée sans expression, pas de lunettes, manteau, veste, bandeau, barrette. **Photo scolaire non acceptée.**
- Ancienne Carte d'identité plastifiée ou Ancien Passeport
  - En cas de première demande
    - une copie **intégrale** de l'acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie du lieu de naissance.★
  - En cas de perte ou vol
    - une copie **intégrale** de l'acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie du lieu de naissance. ★
    - Déclaration de perte à établir en mairie ou de vol à établir en gendarmerie.
- ★ Pour les communes équipées de COMEDEC inutile de fournir l'acte de naissance – Liste des mairies sur <https://ants.gouv.fr/lessolutions/COMEDEC/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- En cas de garde alternée de l'enfant** : Décision judiciaire ou convention définitive conclue entre les 2 parents, copie du titre d'identité et du justificatif de domicile de chaque parent.
- Timbres fiscaux** : (achat en bureaux de tabac ou lors de votre pré-demande en ligne)
  - Passeport – de 15 ans : 17 €                      ○ Passeport + de 15 ans : 42 €
  - Carte d'identité volée ou perdue : 25 €
  - Carte d'identité première demande ou renouvellement : Gratuite
- Prise des empreintes obligatoires pour les enfants de 12 ans et + .